

Le mot de la rentrée

Salut à vous tous,

À nouveau la rentrée nous rassemble. Dans nos départements, au SPECA, dans les différentes instances du Collège où nous œuvrons, nous serons appelés à nous approprier, en cet hiver 2009, des dossiers très politiques et très importants. Les valeurs qui sont nôtres auront besoin que nous les défendions comme souvent nous avons dû le faire par le passé.

Bien sûr, la négociation qui s’amorce nous amenant à réfléchir, sinon sur nos demandes de négociation, à tout le moins sur le contexte politique dans lequel elle s’inscrira, sera à l’ordre du jour. Bizarre qu’à chaque négociation dans le secteur public québécois nous vivions une récession économique, qui cette fois est mondiale, nous dit-on. Mais si l’État fédéral peut disposer de quelques milliards pour sauver l’industrie canadienne de l’automobile (à condition que les syndicats fassent des compromis!), peut-on penser que nos actions pourront conduire notre employeur (l’État québécois) à lutter pour augmenter les transferts fédéraux permettant à ses salariés d’avoir des conditions de travail acceptables – à faire des choix stratégiques au sein de son propre budget pour atteindre cet objectif. Quelqu’un fera-t-il comprendre un jour, au ministère de l’Éducation, que notre profession est à ce point dépréciée que nous avons d’énormes difficultés de recrutement et que seul un ajustement de nos conditions de travail pourra nous permettre de contrer ce problème. Ceci dit, en parlant de nos actions dans le cadre de la prochaine négociation, nous n’échapperons pas à une réflexion sur l’éternelle question : « y a-t-il une alternative à la grève? ». Jean Trudelle a produit un excellent texte sur cette question. Nous n’aurons malheureusement pas le temps, selon l’exécutif, d’en débattre dans le semestre en cours; nous le ferions plutôt à l’automne 2009. Si vous

voulez prendre les devants dans cette analyse, nous pourrions mettre ce document à votre disposition.

Mais les enjeux de réseau collégial ne se limiteront pas à la négociation. Les ajustements du RREQ et la préparation qui nous sera nécessaire pour accueillir, d’ici quelques mois, les étudiants en provenance du secondaire et ayant été formés dans le cadre du nouveau régime pédagogique applicable à l’élémentaire/secondaire – la manie du ministère de vouloir tout quantifier, incluant la qualité du français de tous ceux qui œuvrent dans l’institution (dont nous sommes) – les lois sur la gouvernance ramenant la gestion d’un cégep ou d’une université à celle de la gestion de la SAAQ ou autres organismes comparables minimisant au maximum (pour ne pas dire éliminant) toutes les influences pédagogiques d’un processus où elles n’occupent déjà pas la place que nous voudrions lui voir occuper – nous devons nous pencher collectivement sur tout cela.

Inutile de dire qu’en plus de ces débats à portée nationale, de nombreux dossiers nous attendent au local. La distribution des tâches et les ouvertures de postes sont des opérations que personne d’entre nous n’oublie, mais, cette année, nous devons en outre revoir les allocations RCD ce



... SOMMAIRE ...

— Le plein respect de notre droit de grève enfin reconnu	2
— Quand disposerons-nous de la récupération salariale	3
— Que faut-il attendre de 2009	4
— Le décrochage scolaire au Québec : première partie	5

❖ ❖ Suite de la page 1

qui n'est pas sans susciter de pression en nos rangs. L'analyse des nouvelles grilles de cours et le développement d'AEC sont très demandant. Le travail sur la révision de diverses politiques du Collège dont la PIEA qui mettra sûrement sur la table toute la problématique de la présence obligatoire ou non des étudiants dans les classes ne laissera personne indifférent. Notre implication au Conseil d'administration sur les dossiers RREC, nouveau DEC/AEC, loi cégep sur la gouvernance, appel d'offres pour la cafétéria, etc. exigent une préparation et une concertation avec les autres groupes. Des dossiers à caractère juridique sont encore un surplus et risquent d'occuper plus que voulu certains membres de l'exécutif. Et il en va de même pour des travaux à la FNEEQ où nous devons défendre les intérêts des collègues urbains accueillant un grand nombre d'étudiants, FNEEQ qui célébrera, lors de son congrès de la fin du mois de mai 2009, son 40^e anniversaire de fondation.

Bref, sans vouloir souligner à nouveau la lourdeur de la tâche des enseignants, de celle des RCD et de celle de l'ensemble de vos représentants, nous ne pouvons passer cet élément si bien souligné dans le texte conjoint patronal/syndical sur la « Profession enseignante » et espérons que les brèves vacances de Noël nous auront permis de retrouver le dynamisme nous permettant de relever les défis qui nous attendent dans les mois qui viennent. En attendant, pour accroître nos énergies, n'oubliez pas

LE BRUNCH DE LA RENTRÉE

LE MERCREDI 28 JANVIER 2009

À 10H

AU LOCAL DU SPECA (G-1145)

Ça vaut la peine de se joindre au groupe, de se retrouver et en plus c'est très bon!

ÇA Y EST... ON A GAGNÉ

Le plein respect de notre droit de grève enfin reconnu

Camarades,

Dans une organisation syndicale, aussi militante et combative soit-elle, le recours au juridique occupe toujours une place importante, surtout lorsque l'employeur est l'État. Tous, parmi nous, n'ont pas l'âge de se souvenir des débats très lourds ayant entouré la contestation de la loi 111 (du début des années '80), dossier dans lequel trois interventions successives en Cour suprême des centrales syndicales auront permis aux professeurs de l'époque d'être compensés pour la double coupure de salaires qu'ils avaient subie (et ce, près de 25 ans après les événements); au SPECA, à l'époque de ce règlement, grâce au travail méthodique de ceux chargés du dossier (dont Lorraine), tous nos membres ont reçu ce à quoi ils avaient droit. Tous, parmi nous, ne se souviendront pas de l'aria entourant le grief sur la modification de la date d'abandon – dossier non encore clos puisque nous cherchons à en faire un dossier à portée nationale.

Mais TOUS, ou presque, se souviendront du gain que nous venons de faire sur la récupération salariale des journées de grève que l'on nous a forcés à reprendre puisqu'après la décision de l'arbitre en notre faveur, puis celle de la Cour supérieure allant dans le même sens, le Collège a décidé de ne pas demander à la Cour d'appel la permission d'en appeler de cette dernière.

Quand arrive un tel évènement, la responsable du dossier a immédiatement quelques envies. Au premier chef, remercier tous ceux qui l'ont accompagnée dans cette procédure de 4 ans¹ (tous les professeurs du SPECA qui ont témoigné de ce que représente la reprise de journées de cours dans l'ensemble du travail annuel d'un enseignant de cégep, Louis-Philippe Lépine, ayant accepté d'être assesseur syndical, le procureur de la FNEEQ M^e Jacques Bazinet, etc.). Puis lui vient l'idée d'oublier, ne serait-ce que pour elle-même, ces journées, soirées et fins de semaine de travail

❖ ❖ Suite de la page 2

– ces témoignages interminables qu'elle a dû préparer, la reprise du « boulot » afin que la Cour supérieure comprenne bien notre dossier via l'intervention d'un nouvel avocat, etc., pour ne retenir que le fait que nous avons réussi. RÉUSSI à faire reconnaître ce qui paraissait évident à tous les membres du SPECA depuis si longtemps « work/pay », contrant ainsi les prétentions patronales à l'effet qu'en reprenant des journées de grève suite à des modifications du calendrier scolaire nous vivions dans un monde de « no work/no pay ». RÉUSSI à obtenir compensation pour vous tous qui avez fait confiance à l'exécutif du SPECA et aux instances de la FNEEQ en votant en faveur de moyens de pression (...un peu lourds...). RÉUSSI à redonner, et c'est sans doute là l'élément le plus important, un sens véritable à notre droit de grève – sens dont nous seuls sommes privés dans le secteur public (même dans les hôpitaux, en effet, la Loi des services essentiels prévoit que ceux qui travaillent sont payés – partout le travail repris est payé).

DEVANT ce gain important, nous devons être fiers de nos choix collectifs, des luttes que nous avons menées pour obtenir des conditions de travail décentes, même si elles n'ont pas toutes donné les résultats escomptés; des batailles qu'après chaque négociation nous avons menées localement et nationalement. « Le coude à coude » nous caractérise comme syndicat depuis sa création. De nouvelles générations d'enseignants se joignent régulièrement à nous – espérons que les plus vieux, comme moi, sauront leur transmettre notre foi dans un outil garant du respect de notre travail et de nous-mêmes.

Annette

1 Faut-il rappeler que le grief et la contestation patronale devant la Cour supérieure ne sont venus qu'après une audition à la Commission des relations de travail et une contestation syndicale de la décision alors rendue auprès de l'organe d'appel de cette Commission.

QUAND DISPOSERONS-NOUS

de la récupération salariale de nos reprises de journées de grève

Dans le cadre de la décision du Collège de ne pas aller en appel dans le dossier de la récupération des journées de grève de la dernière négociation, plusieurs d'entre vous se demanderont quand ce paiement arrivera. Pour le moment, l'équipe des professeurs du C.R.T. ne peut répondre à cette question. Notez cependant :

- que le Collège doit verser aux enseignants les salaires de l'époque pour l'équivalent de 5.5 jours (incluant l'équivalent des vacances et des intérêts légaux encourus);
- que cette décision ne s'applique pas aux cours à la leçon (éducation permanente, formation continue, etc.) qui ont été repris et payés à l'époque;
- que l'arbitre s'est gardé juridiction pour statuer sur les sommes dues en cas de désaccord entre les parties;

- que, suite à une rencontre entre le DG, le DRH, Annette Gélinas et Dominique Lussier, le DRH (M. Courchesne) a confirmé que son équipe se penchait alors sur cette question (nous étions le 14 janvier 2009);
- que l'équipe des professeurs du C.R.T. cherchera évidemment à obtenir les sommes qui nous reviennent dans les meilleurs délais.

Nous comptons donc sur un peu de patience de votre part et nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de ce dossier, si nécessaire.

Annette Gélinas

Pour l'équipe des professeurs du C.R.T.

Que faut-il attendre de 2009 ?

Décidément, la fin de 2008 aura été riche en événements de toutes sortes! Prenons le temps de faire le bilan de certains d'entre eux et voyons à quoi nous pouvons nous attendre en 2009.

Au niveau provincial, des résultats prometteurs de rudes batailles à mener!

C'est finalement un gouvernement libéral majoritaire qui a été élu mais cela ne veut pas dire que Jean Charest a gagné son pari pour autant. Il s'est servi de la crise économique comme prétexte pour déclencher des élections dont personne ne voulait dans la population québécoise, ce que reflète d'ailleurs le faible taux de participation. En effet, celui-ci n'a été que de 57%, soit le plus faible depuis 1927. Ceci, combiné à la courte majorité des libéraux, devra compter dans la façon dont le gouvernement Charest se conduira. Nous devons nous charger de le lui rappeler si celui-ci venait à l'oublier et qu'il renouait avec l'arrogance indigeste dont il a fait preuve lors de son premier mandat.

On ne peut pas dire que cette campagne électorale aura dégagé de grandes perspectives, ni qu'elle aura réussi à présenter les principaux enjeux de façon claire. Ainsi, lors du débat des chefs, on a vu Jean Charest riposter à Mario Dumont en se présentant comme le défenseur du public en matière de soins de santé. Pourtant, dans la pratique, depuis le 1^{er} janvier 2009, nous avons un des systèmes de santé à deux vitesses les plus avancés au Canada! Malgré son discours rassurant à la suite du jugement Chaoulli, l'ancien ministre de la santé et des services sociaux, Philippe Couillard, s'est empressé d'adopter un règlement lourd de conséquences pour nos soins de santé, sans débat public, et ce, à peine quelques jours avant de passer au secteur privé. Déjà le gouvernement avait ouvert une brèche quant à la place du privé pour les chirurgies du genou, de la hanche et de la cataracte. Philippe Couillard a ouvert la porte toute grande en permettant au privé de pratiquer à peu près toutes les opérations. Ce n'est pas ce que nous appelons un appui au système public! Autre élément à souligner, l'absence totale

des enjeux environnementaux dans les préoccupations portées par les principaux partis durant cette campagne. Là encore, nous devons faire comprendre au gouvernement que nous n'oublierons pas ces enjeux.

Toutefois, après une campagne sans trop de substance, dont la fin a été reléguée au second plan par les tribulations fédérales, quelques éléments méritent d'être signalés. Dans un premier temps, nous saluons l'élection de Amir Kadir, premier député de Québec Solidaire. Sa présence saura sûrement apporter un vent de fraîcheur de gauche à l'Assemblée nationale. Autre sujet, la débandade de l'ADQ et la démission annoncée de son chef Mario Dumont. Lors de son court passage comme opposition officielle, l'ADQ a démontré qu'elle ne pouvait constituer un choix durable pour les Québécois et les Québécoises, à cause, entre autres, de ses idées de droite et de ses prises de positions improvisées et à l'emporte-pièce. Finalement, mentionnons l'arrivée de Pauline Marois, première femme au Québec à siéger en tant que « chef » de l'opposition officielle.

Des résolutions pour 2009

Pour la nouvelle année, nous nous promettons de la vigilance afin de débusquer les couleuvres que l'on tentera de nous faire avaler dans le contexte de la crise économique. La tentation sera grande, pour le gouvernement Charest, d'utiliser ce prétexte pour réduire davantage les conditions de vie et de travail des gens, pour accélérer les processus de privatisation des services publics et pour reléguer les enjeux environnementaux au second plan. À notre vigilance, il faut ajouter à notre liste de résolutions, la détermination de prendre tous les moyens pour accéder à une société plus respectueuse des êtres humains.

À tous et à toutes, bonne et heureuse année 2009

Dominique Daigneault

2^e vice-présidence du CCMM-CSN

Source : Revue Unité CSN – Janvier 2009

Le comité école et société FNEEQ

Le décrochage scolaire au Québec : première partie

Une inquiétante stagnation

Le décrochage scolaire est devenu un enjeu majeur au Québec. L'incapacité de nombreux élèves à obtenir leur diplôme force à réfléchir sur la finalité même de l'école : un système d'éducation idéal ne devrait-il pas permettre à tous les élèves d'aller au bout de leurs capacités et d'obtenir le diplôme pour lequel on les a longuement préparés? Pourquoi de nombreux élèves abandonnent-ils en cours de route? Qui faut-il blâmer : l'école elle-même, ou des circonstances plus larges, qui échapperaient au contrôle des enseignantes, des enseignants et des professionnels de l'éducation?

Le problème du décrochage scolaire devient plus vif que jamais à l'ère de la mondialisation. Le partage inéquitable de la richesse entre les pays du Sud et du Nord correspond à une économie qui s'oriente principalement vers les services, au Nord, alors que les secteurs manufacturier et industriel sont abandonnés aux pays émergents, offrant une main-d'œuvre à bon marché et peu instruite. La mondialisation met en forte concurrence tant les pays que les travailleurs de toutes les régions du monde, et entraîne les pays dans une impitoyable course à la performance. Dans la nouvelle économie du savoir qui s'installe, nous dit-on, beaucoup seront appelés, et peu seront élus. Ainsi, un taux de décrochage scolaire important aura des impacts sur la santé économique des pays ou des régions qui n'auront pas pris des mesures fermes pour le réduire.

Mais du point de vue de l'enseignante et de l'enseignant, le décrochage scolaire est un phénomène difficile à appréhender. La tâche du professeur consiste notamment à mettre en place des activités d'apprentissage pour donner à chacun de ses élèves une chance égale d'atteindre les objectifs de formation et d'obtenir un diplôme. Or il s'avère souvent que les élèves se sentent dépassés. En fait, l'intérêt des jeunes pour l'école et leur engagement dans leur formation scolaire concernent l'ensemble des citoyennes et des citoyens. C'est pourquoi ce sujet semble de plus en

plus préoccuper les Québécoises et les Québécois, au point d'être devenu un enjeu électoral et d'avoir été abordé lors du débat des chefs.

Quelques constats utiles¹

Depuis 10 ans, le taux de décrochage n'a presque pas varié au Québec. Et ce, malgré certaines mesures mises en place, comme les «plans de réussite» imposés par le ministre de l'Éducation François Legault en 2001. Faut-il alors établir un dur constat d'échec? Ou au contraire, ces plans ont-ils créé une concertation entre les intervenants qui portera ses fruits à l'avenir? L'école peut-elle, seule, s'attaquer à ce problème ou a-t-elle besoin de l'appui du milieu familial, social, économique et politique pour y arriver? Et est-ce si important que le plus grand nombre obtienne un diplôme?

On comprend bien l'importance de la scolarisation quand on regarde les données concernant le marché de l'emploi. Alors que le nombre de personnes qui occupent un emploi sans diplôme secondaire a diminué de 41,8% entre 1990 et 2007, le nombre de celles et ceux qui sont au travail et qui ont obtenu un diplôme collégial a augmenté de 71,2% et celui des personnes qui ont obtenu un diplôme universitaire a augmenté de 109,6%. Le marché de l'emploi s'ouvre donc aux détenteurs de diplômes postsecondaires et se referme pour celles et ceux qui n'ont pas de diplôme ou qui ont seulement un DES.

Cela amène un changement important au collégial et au premier cycle universitaire. Alors que l'enseignement à ces ordres s'adressait à une élite il y a quarante ans, il touche maintenant l'ensemble de la population. L'échec scolaire, qui n'avait pas de si graves conséquences, en a maintenant beaucoup plus, car il peut exclure du marché de l'emploi ou confiner à des emplois mal rémunérés. Les ordres d'enseignement, du secondaire à l'université, sont confrontés à

❖ ❖ Suite de la page 5

un défi de taille, celui de permettre à un grand pourcentage de la population de diplômé tout en maintenant la qualité de la formation.

Ce défi a d'abord été relevé avec succès. De 1979 à 2006, le taux de décrochage à l'âge de 19 ans est passé de 40,5 % à 19,0 % (en 2006, il y avait cependant une forte disparité entre les sexes alors que ce taux était de 24,1 % chez les hommes contre 13,7 % chez les femmes). Mais ce résultat encourageant est atténué par le fait que, depuis 1999, le taux de décrochage est demeuré constant à 19 % environ. Une période de stagnation fait donc suite à des années de progrès important. Il faut donc s'interroger sur les raisons de cette stagnation.

Le Québec obtient toutefois de bons résultats lorsqu'on le compare aux pays de l'OCDE. Globalement, il réussit moins bien que le Japon, l'Allemagne, la Finlande et la France, mais mieux que le Canada et les États-Unis. Cependant, la diplomation y est différente. En effet, notre taux de diplomation est de 78 % en formation générale du secondaire, soit 33 % de plus que la moyenne des pays de l'OCDE, alors qu'il n'est que de 34 % en formation professionnelle comparativement à une moyenne de 48 % pour les pays de l'OCDE.

De nombreuses initiatives

Afin d'atteindre les cibles fixées par le MELS (taux de diplomation de 85 % au secondaire avant l'âge de 20 ans, de 60 % au collégial et de 30 % au baccalauréat), les informations et les initiatives concernant la lutte au décrochage scolaire se multiplient au Québec depuis plusieurs années. Les cégeps et les commissions scolaires ont chacun leur propre plan de réussite, les conférences régionales des élus (CRÉ) préparent leur plan d'action pour contrer le décrochage scolaire, plusieurs groupes de recherche universitaire ont été constitués sur ce sujet. Plus récemment, on apprenait² que Jacques Ménard, le président de BMO groupe financier, avait mis sur pied un « taskforce » de 15 personnes, dirigé par la firme de consultants McKinsey & Company, pour réfléchir sur la question et proposer des solutions. Un sommet sur

le décrochage scolaire, organisé par ce groupe, a eu lieu les 30 et 31 octobre dernier au Mont Sainte-Anne regroupant quelque 400 personnes choisies parmi les « forces vives » du Québec.

L'Assemblée nationale avait mis sur pied une commission parlementaire sur le décrochage scolaire, mais les élections du 8 décembre ont pour effet de l'abolir. La Fédération des commissions scolaires du Québec tient des assises régionales du 15 novembre au 15 mars sur le décrochage. Tous les chefs des partis politiques québécois en campagne électorale ont promis de s'attaquer au décrochage scolaire, certains annonçant même une injection de ressources enseignantes!

Ces initiatives permettront-elles de mieux comprendre ce sujet particulièrement complexe? On ne peut parler de décrochage scolaire sans tenir compte de facteurs multiples, à la fois internes et externes à l'école. Il faut intégrer des données aussi variées que la composition des classes, l'ambiance dans les classes, la taille des groupes, les activités parascolaires, les services d'aide aux élèves, le financement des écoles, mais aussi, le milieu social des élèves, l'implication des parents, les effets de la pauvreté. Cette question mérite donc d'être traitée avec soin et il faut espérer que les groupes qui s'y pencheront ne négligeront aucun aspect du problème. Un second article sur le sujet, en janvier, nous permettra d'aborder des solutions au décrochage scolaire.

1 Les données proviennent du document « Indicateurs de l'éducation 2008 » du MELS

2 Daphnée Dion-Viens, Le Soleil, 3 octobre 2008